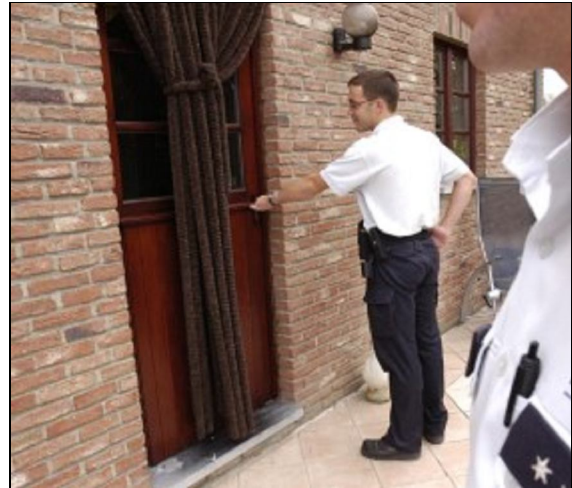


## **La police de Hesbaye surveillera votre maison durant vos vacances - 29/05/2015**

**Waremme / Remicourt / Oreye / Faimes / Donceel / Crisnée / Geer / Berloz / Fexhe-le-Haut-Clocher -**

**La police de Hesbaye relance une opération quelque peu délaissée** ces dernières années: la surveillance des maisons lorsque vous êtes en vacances.



Cette année, avant de prendre la route des vacances ou de vous envoler vers des cieux plus cléments, pensez à remplir un petit document qui pourrait vous éviter bien des désagréments.

La police de Hesbaye vient en effet de relancer son programme de surveillance des maisons pendant les vacances des habitants. Un service qui avait été mis entre parenthèses ces dernières années. *«Ce n'était pas par manque de volonté mais parce que nous manquions de temps de moyens»*, précise le commissaire Jean-Marie Debroux.

Mais avec le nouveau plan zonal de sécurité lancé au début de cette année, la lutte contre les vols est une des priorités des policiers hesbignons. La première étape a été de lancer **le groupe «Hermès»**, ces policiers qui opèrent en civil pour traquer les voleurs et pickpockets.

### **Sécuriser les citoyens et s'en rapprocher**

La seconde étape est de relancer la surveillance des maisons à la demande des habitants. Pour cela, les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service, gratuit, doivent remplir un document avec quelques informations utiles. L'adresse à surveiller est alors encodée dans un programme qui permettra de répartir les patrouilles (lire ci-contre). *«À chaque passage, les agents vérifieront l'intégrité des accès visibles de l'habitation »*, explique l'inspecteur principal David Bourlard. Les dates et heures de passages seront conservées et reprises dans un rapport envoyé aux habitants quelques jours après leur retour de vacances. *«Si l'équipe détecte une tentative ou un vol, elle prend les mesures nécessaires pour sécuriser les liens et prévient la personne de contact.»*

Si cette opération vise à lutter contre les vols et à renforcer le sentiment de sécurité, elle permet aussi à la police de se rapprocher des citoyens. *«Cela établit une relation positive entre les habitants et nos postes de police.»*

### **Qui peut en profiter ?**

– Ce service est offert à tous les habitants de la zone. Vous devez donc résider dans une de ces communes : Waremme, Oreye, Crisnée, Fexhe-le-haut-Clocher, Remicourt,

Donceel, Faimés, Geer ou Berloz.

- La demande doit être introduite au minimum 7 jours avant le départ.
- L'absence doit être comprise entre 7 jours et 2 mois.
- Verrouiller l'ensemble des accès aux habitations.
- Avertir la police en cas de retour anticipé ou de changement de date de départ.
- Plus d'infos ? Contactez le commissariat central de Waremmé : 019/33 93 10 ou votre poste de police local.

Arnaud WÉRY (L'Avenir)